

Le 17 mai 2011

À : Autorité des marchés financiers
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission

ET: Investissements TSPL Inc.

ET: Mallette s.e.n.c.r.l., comptables agréés

OBJET : Investissements TSPL Inc. (la « Société »)
Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue au Québec et Norme
canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue en Alberta et en
Colombie-Britannique (le « Règlement »)
Changement de vérificateur

Mesdames, Messieurs,

Tel qu'il est requis par le sous-alinéa 5)a)ii) du paragraphe 4.11 du Règlement 51-102, nous avons examiné l'Avis de changement de vérificateur de Investissements TSPL Inc. et daté du 6 mai 2011 (l'Avis) et, à la lumière des connaissances que nous possédons sur cette information à l'heure actuelle, nous sommes d'accord avec chaque déclaration contenue dans l'Avis.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés